



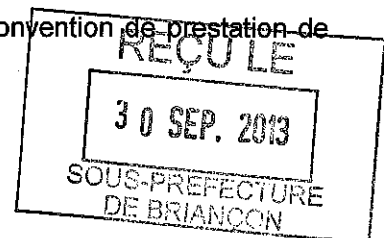
DOCUMENT DE SYNTHÈSE – MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CSA3D COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OISANS

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) sollicite la Communauté de Communes Oisans (CCO) pour organiser la collecte et le traitement de déchets des communes de LA GRAVE ET VILLARD D'ARENE à partir du 5 décembre 2013 pour :

- La collecte des déchets assurés en régie par la CCO pour le compte de la CCB :
 - Déchets Ménagers résiduels : *Collecte en bacs roulants*
 - Emballages ménagers recyclables : *Collecte en Points d'Apports Volontaires*
 - Cartons des commerçants : *Collecte en points d'Apport Volontaires*

- Le traitement ou tri et valorisation des déchets par les prestataires de la CCO pour le compte de la CCB :
 - Déchets ménagers résiduels : *UIOM de Livet*
 - Emballages ménagers recyclables : *Centre de tri Valespace à Chambéry*
 - Cartons des commerçants : *SRPM – St Egreve - 38*

Cette prestation est réalisée par la CCO dans le cadre d'une convention de prestation de services entre adhérents de la charte CSA3D



Organisation des collectes :

La CCO met en œuvre les moyens de collecte : Mise à disposition des matériels de collecte (camion traditionnel et camion grue), le personnel de collecte et d'encadrement.

La collecte des déchets ménagers résiduels est réalisée en benne traditionnelle (1 chauffeur 2 rippeurs)

La collecte des emballages et cartons est réalisée en camion grue (1 chauffeur)

Les fréquences déterminées pour la période du 18 Novembre 2013 au 17 mars 2014 :

- Déchets ménagers résiduels : C4
- Emballages ménagers recyclables : C1
- Cartons des commerçants : C2

Ces fréquences sont volontairement élevées sur le démarrage de la prestation de collecte.

Le suivi des taux de remplissage pendant cette période permettra d'ajuster au mieux les fréquences tout en garantissant une qualité de service irréprochable dès le démarrage de la prestation de collecte.

Répartition des tonnages pour le Traitement / valorisation :

Les collectes des déchets de La Grave et Villard d'Arene seront mutualisées avec des collectes CCO. Les BOM de la CCO n'ont pas de mesures précises de la charge. Il est nécessaire d'établir une clé de répartition pour les bilans de tonnage à traiter. Les modes de répartitions sont détaillés pour chacun des flux :

▪ **Des déchets ménagers résiduels :**

→ La répartition est réalisée par le chauffeur à l'aide du niveau de sortie du vérin d'éjecteur de la benne compactrice.

▪ **Emballages ménagers recyclables et cartons des commerçants :**

→ La répartition est réalisée par le chauffeur qui note les taux de remplissage de chaque PAV collectés.

Remboursements des frais :

Remboursement des frais liés à la collecte :

Equipage (1 chauffeur + 2 rippeurs) avec benne traditionnelle : 102 € TTC / heure

Chauffeur avec benne grue : 72,50 € TTC / heure

Le coût de prestation serait forfaitaire du 5 décembre au 17 mars 2013 (14 semaines) :

- Ordures ménagères : 6,5H / jour de collecte
- Emballages : 3H / jour de collecte
- Cartons : 2H / jour de collecte

	Fréquences hebdomadaire du 18/11/13 au 17/3/14	Montant horaire	Forfait du 5/12/13 au 17/3/14
Ordures ménagères résiduelles	4	102.0 €	42 432 €
Emballages	1	72.5 €	3 045 €
Cartons des commerçants	2	72.5 €	4 060 €

49 537 €

La prestation de collecte sera remboursée forfaitairement pour la période du 18/11/13 au 17/3/14 pour un montant de 49 537 € TTC.

Les collectes « optimisées » à partir du 18/3/14 seront remboursées au réel (coût à l'heure).

Remboursement des frais liés aux prestations de traitement / tri :

Les couts de traitements ou rachats matières sont sujets à modification en fonction :

- Des résultats des appels d'offres (en cours pour le tri des emballages)
- Des fluctuations des mercuriales (pour les rachats matières)

▪ Des déchets ménagers résiduels :

Traitement en incinération à l'UIOM RHONAVAL de Livet

→Le montant du traitement : 161 € TTC à 212 € TTC

▪ Emballages ménagers recyclables :

Transport, tri (centre de tri VALESPACE à Chambéry) et valorisation dans les filières agréées éco emballages

→Le montant du traitement à titre indicatif : 183 € TTC / Tonne entrante centre de tri, rachat matière inclut : (316 € / Tonne de transport et tri - 134 € / Tonne de rachat matière)

La répartition des différents matériaux est basée sur les bilans de collecte sélective de la CCO en 2012.

Matières	Rachat / tonne de matière	Répartition
PEHD+PET	321 €	29.5%
EMR	99 €	29.5%
Refus	-133 €	13.0%
Acier	128 €	12.6%
ELA	88 €	7.4%
Alu	445 €	1.0%
autres (papiers, verre)	0 €	7.0%

▪ Cartons des commerçants :

Transport et valorisation par SRPM – St Egreve

→La recette liée à la valorisation est de 40 € TTC / Tonne :

(27 € / Tonne de transport et tri - 67 € / Tonne de rachat matière)

Les rythmes de reversement sont à définir.

Estimatif traitement :

Sur la base des tonnages de la CCB, l'estimatif annuel du traitement :

	Tonnage /an	Transport	Traitement / Tri / Valorisation	Coût annuel de traitement TTC estimation BASSE	Coût annuel de traitement TTC estimation HAUTE
Déchets ménagers résiduels	200	0 €	161 €/ 212 €	32 200 €	42 400 €
Emballages	18	58 €	183 €	4 338 €	4 338 €
Cartons commerçants	14	27 €	-67 €	-560 €	-560 €
				35 978 €	46 178 €

Délibérations

**Les délibérations des communautés de communes doivent être prises avant fin
Septembre 2013 pour une mise en œuvre au 18 Novembre 2013.**